



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

05 mars 2019

## Diffusion information réglementée - formulaires et déclarations

### Contrat diffuseur Autorité des marchés financiers

Le Contrat, accompagné des pièces demandées, doit être signé et renvoyé en deux exemplaires à : Autorité des marchés financiers Direction des Emetteurs 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 2

 Télécharger le contenu

### Choix de l'autorité compétente

Ce document permet aux émetteurs d'indiquer leur choix d'autorité compétente pour le suivi de l'information permanente et réglementée. Ce formulaire doit être transmis à l'AMF par voie électronique à l'adresse suivante : [choixautorite@amf-france.org](mailto:choixautorite@amf-france.org) URL = [mailto:choixautorite@amf-france.org].

 Télécharger le contenu

**Mots clés**

INFO PÉRIODIQUE & PERMANENTE



SUR LE MÊME THÈME



## ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS  
FINANCIÈRES

28 octobre 2020

Arrêté des comptes 2020 et travaux de revue des états financiers : l'AMF précise ses attentes dans le contexte actuel



## COMMUNIQUÉ AMF

INFORMATION ET OPÉRATIONS  
FINANCIÈRES

24 septembre 2020

Veolia/Suez : l'AMF considère qu'il n'y a pas lieu de constater l'ouverture d'une préoffre sur les titres de la société Suez



## ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS  
FINANCIÈRES

18 septembre 2020

Perspectives, situation de trésorerie, dividendes : quelle communication financière privilégier dans un contexte particulier comme celui du COVID 19 ?



## Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02